Défi FIRM Canada

Comment les candidatures sont évaluées

1 À propos du Défi

Le Défi Innovation forestière et marchés renouvelables (FIRM) Canada financera 15 régions canadiennes afin qu'elles obtiennent une cote de Zone d'opportunité de développement des biocarburants (BDO) : une évaluation de calibre investissement, délivrée en vertu de la norme CSA TS-005:25, de la capacité d'une région à accueillir de nouveaux projets de bioéconomie forestière. Chaque région retenue est ensuite promue auprès des promoteurs de projets et des investisseurs du monde entier par l'entremise du Centre d'accélération des marchés des Zones BDO (BDO-MAC).

Chaque candidature admissible est notée sur 100 points selon quatre critères publiés. Les candidatures en lice pour une attribution font l'objet d'une entrevue, le Comité d'intégrité des cotes confirme la notation, et les 15 régions ayant obtenu les meilleures notes sont retenues.

Les termes du tableau 1-1 sont utilisés dans l'ensemble du présent guide et de la candidature.

Tableau 1-1 : Termes clés

Terme	Signification
Cote de Zone BDO	Une cote de Zone BDO est une évaluation technique des risques, reconnue à l'échelle internationale et fondée sur des normes, qui porte sur les risques liés à la matière première, à la chaîne d'approvisionnement et aux infrastructures d'une région au regard de son potentiel d'accueil de nouvelles usines de biocarburants. Les cotes de calibre investissement transforment les ressources forestières locales en occasions finançables et font connaître les régions auprès du plus grand réseau mondial de promoteurs de bioprojets actifs, ce qui stimule l'investissement et crée des emplois.
Zone BDO	Une Zone d'opportunité de développement des biocarburants : une région évaluée et cotée en vertu de la norme CSA TS-005:25 selon sa capacité à accueillir de nouveaux projets utilisant de la biomasse forestière.
Zone d'approvisionnement	La zone située à moins de 120 km de route du site industriel, d'où une installation tirerait sa biomasse forestière.
Site industriel	Un site pouvant accueillir une nouvelle installation. D'autres sites peuvent être décrits au point 3.5 de la candidature.
Biomasse forestière excédentaire	La biomasse forestière produite, ou pouvant être récupérée, dans la zone d'approvisionnement et qui n'est pas engagée auprès d'un utilisateur existant : résidus de scierie, résidus de récolte et forestiers, bois de récupération ou bois rond de faible qualité. Les flux agricoles et municipaux sont exclus.
Fournisseur de biomasse	Une organisation qui produit, récolte ou transporte de la biomasse forestière dans la zone d'approvisionnement : scierie, usine de pâtes et papiers, entreprise forestière, titulaire de permis ou de tenure forestière, propriétaire de boisé, ou entrepreneur en récolte ou en camionnage.

© 2026 Ecostrat Inc.

Terme	Signification
Promoteur de projets	Une entreprise qui construit et exploite des installations utilisant de la biomasse forestière. Un investisseur est une organisation qui finance de telles installations.

2 Fonctionnement de la sélection

Tableau 2-1 : Étapes de la sélection

Étape	Nom	Déroulement
1	Vérification de l'admissibilité	La candidature est vérifiée au regard des exigences de la section 3.
2	Notation	L'équipe d'évaluation Canada FIRM note la candidature sur 100 points selon les critères de la section 4. Si un renseignement n'est pas connu, une question peut être laissée en blanc ou répondue par « Inconnu »; les candidats ne sont pas pénalisés pour autant.
3	Entrevues	Les candidatures en lice pour une attribution doivent participer à une entrevue vidéo de 15 à 45 minutes afin d'examiner la candidature plus en détail et de recueillir tout renseignement supplémentaire. À la suite de l'entrevue, la note peut être ajustée en fonction de ses résultats. Lorsque la candidature nomme un promoteur de projets, l'équipe d'évaluation tient également un entretien confidentiel distinct de 30 minutes avec ce promoteur, qui contribue aussi à la note.
4	Sélection finale	Les 15 régions ayant obtenu les meilleures notes sont retenues (section 7). Le Comité d'intégrité des cotes examine la notation et la sélection avant l'annonce des attributions.

3 Exigences d'admissibilité

Une candidature doit satisfaire à toutes les exigences du tableau 3-1 avant d'être notée.

© 2026 Ecostrat Inc.

Tableau 3-1 : Exigences d'admissibilité

Exigence	Ce qui est exigé
Candidat admissible	L'un des suivants : • Un gouvernement municipal, de comté ou régional canadien • Un organisme de développement économique régional ou provincial • Un gouvernement autochtone, une organisation autochtone ou une société de développement économique appartenant à des Autochtones • Une coopérative d'approvisionnement en biomasse ou une association de producteurs • Un organisme sans but lucratif établi dans la région ou ayant un mandat dans la région • Un propriétaire ou exploitant d'une installation du secteur forestier ou d'un actif industriel, comme une scierie, une usine de pâtes et papiers, un port ou un site industriel Les propriétaires et exploitants peuvent présenter une candidature seuls et sont encouragés à le faire conjointement avec leur organisation de développement économique locale ou leur municipalité. Les candidatures conjointes sont acceptées.
Surplus de biomasse forestière	Au moins 50 000 tonnes par an de biomasse forestière excédentaire dans la zone d'approvisionnement (tableau 1-1).
Site industriel	Au moins un site nommé, avec une adresse ou des coordonnées et sa superficie approximative en acres.
Lettres d'appui	Au moins cinq lettres, dont au moins deux de fournisseurs de biomasse de la zone d'approvisionnement. Les autres lettres peuvent provenir de toute organisation pouvant apporter un appui concret à l'aménagement d'une nouvelle usine : • Promoteurs de projets • Municipalités et gouvernements locaux • Gouvernements autochtones • Entreprises locales • Banques • Collèges • Organismes communautaires Les lettres de personnes qui ne représentent pas une organisation ne sont pas prises en compte. Les exigences relatives aux lettres figurent à la section 5.
Zone non déjà cotée	Le site industriel doit se trouver à au moins 50 km de route du point central de toute Zone BDO forestière déjà cotée au Canada (tableau 3-2).

Tableau 3-2 : Zones BDO forestières déjà cotées au Canada

Point central	Zone BDO
Quesnel (C.-B.)	Quesnel
Grande Prairie (Alb.)	District municipal de Greenview et comté de Grande Prairie

© 2026 Ecostrat Inc.

Point central	Zone BDO
Slave Lake (Alb.)	Région de Lesser Slave
Swan River (Man.)	Swan River
Pembroke (Ont.)	Comté de Renfrew
Trois-Rivières (Qc)	Trois-Rivières
Saint-Michel-des-Saints (Qc)	Matawinie
Liverpool (N.-É.)	Sud-ouest de la Nouvelle-Écosse

© 2026 Ecostrat Inc.

4 Critères de notation

L'équipe d'évaluation Canada FIRM note chaque candidature selon les quatre critères du tableau 4-1. Chaque critère comprend de deux à quatre sous-critères, présentés aux sections 4.1 à 4.4 avec les preuves que recherchent les évaluateurs.

Tableau 4-1 : Critères et pondérations

Critère	Points	La question à laquelle répondent les évaluateurs
4.1 Approvisionnement en biomasse et chaîne d'approvisionnement	35	Existe-t-il un surplus disponible et non engagé de biomasse forestière pouvant alimenter une nouvelle installation ?
4.2 Infrastructures et préparation du site	25	La région compte-t-elle un site prêt à être aménagé pouvant accueillir une nouvelle installation ?
4.3 Intérêt des promoteurs de projets	15	Un promoteur de projets a-t-il manifesté de l'intérêt pour la région, ou l'évalue-t-il déjà ?
4.4 Besoin et incidence stratégique	25	Quelle incidence une nouvelle usine de biofabrication aurait-elle sur la région ?
Total	100	

4.1 Approvisionnement en biomasse et chaîne d'approvisionnement (35 points)

Tableau 4-2 : Approvisionnement en biomasse et chaîne d'approvisionnement

Sous-critère	Points	Ce que recherchent les évaluateurs
4.1.1 Surplus de biomasse forestière disponible	15	L'estimation du surplus établie par le candidat, choisie sous forme de tranche dans la candidature. Chaque estimation est vérifiée au moyen d'une estimation générale de la disponibilité préparée par l'équipe d'évaluation Canada FIRM, et la tranche que cette estimation confirme est notée. Un minimum de 50 000 tonnes par an est exigé; les surplus confirmés plus importants obtiennent une note plus élevée. Des preuves à l'appui, comme une étude sur les matières premières, peuvent être jointes à la candidature, mais ne sont pas exigées. En cas d'incertitude, les candidats peuvent choisir « Inconnu »; la tranche est alors établie d'après l'estimation de l'équipe d'évaluation.
4.1.2 Utilisation actuelle et demande concurrente	10	Les marchés actuels de la biomasse forestière dans la région, tels que décrits dans la candidature. Comme pour le sous-critère 4.1.1, l'équipe d'évaluation Canada FIRM confirme ces renseignements au moyen de son estimation générale de la disponibilité et estime la part du surplus qui n'a pas de marché (laissée en bord de route, brûlée ou sans acheteur) ou qui a été libérée par des fermetures récentes.

© 2026 Ecostrat Inc.

Sous-critère	Points	Ce que recherchent les évaluateurs
4.1.3 Intérêt des fournisseurs	10	Des lettres de fournisseurs de biomasse indiquant idéalement le tonnage ou le volume annuel pouvant être mis à la disposition d'un nouveau projet dans la Zone BDO proposée. Trois lettres ou plus, indiquant chacune un tonnage ou un volume, obtiennent le maximum de points. Les lettres qui n'indiquent ni tonnage ni volume obtiennent moins de points.

4.2 Infrastructures et préparation du site (25 points)

Les évaluateurs notent le site industriel en tant qu'emplacement privilégié d'une nouvelle installation. Des sites de rechange peuvent être indiqués afin d'améliorer la note; ils sont évalués au titre du sous-critère 4.2.4.

Tableau 4-3 : Infrastructures et préparation du site

Sous-critère	Points	Ce que recherchent les évaluateurs
4.2.1 Propriété et statut du site	8	Un site prêt à être aménagé : zoné pour l'industrie (ou dont le rezonage est en cours), dont la superficie en acres est indiquée et dont le propriétaire est disposé à vendre ou à louer. Un site doté d'infrastructures industrielles existantes, comme une usine de pâtes et papiers ou une scierie fermée, obtient la note la plus élevée.
4.2.2 Services publics	7	Électricité, gaz naturel, eau, eaux usées et télécommunications disponibles au site ou à la limite de propriété. Un service situé à proximité, ou en cours de prolongement ou d'agrandissement jusqu'au site, peut obtenir une partie des points. La candidature indique pour chaque service s'il est au site ou à la limite de propriété, disponible à proximité (dans un rayon de 5 km), en prolongement ou agrandissement prévu ou en cours, ou non disponible. Si l'état d'un service n'est pas connu, choisissez « Inconnu ».
4.2.3 Accès au transport	6	Un bon réseau routier avec accès à une autoroute. Les sites disposant d'un accès ferroviaire ou d'un accès portuaire ou par barge obtiennent une note plus élevée, et ceux qui disposent des deux obtiennent la note la plus élevée. La candidature demande l'autoroute, l'accès ferroviaire et l'accès portuaire ou par barge les plus proches, chacun avec sa distance du site en kilomètres.
4.2.4 Options de sites multiples	4	Un ou plusieurs sites de rechange nommés, avec une description de leurs services publics et de leur accès au transport. Les sites de rechange décrits sommairement obtiennent moins de points; ceux qui disposent d'infrastructures industrielles existantes obtiennent la note la plus élevée.

© 2026 Ecostrat Inc.

4.3 Intérêt des promoteurs de projets (15 points)

Un promoteur de projets est une entreprise qui construit et exploite des installations utilisant de la biomasse forestière : biocarburants, carburant d'aviation durable, gaz naturel renouvelable, produits chimiques renouvelables, production d'électricité à partir de biomasse, biocharbon, granules de bois, bioproduits ou biomatériaux. Un promoteur déjà intéressé par la région est un signe fort qu'une cote mènera à un projet, mais les régions sans promoteur peuvent tout de même obtenir de bonnes notes aux autres critères.

Tableau 4-4 : Intérêt des promoteurs de projets

Sous-critère	Points	Ce que recherchent les évaluateurs
4.3.1 Lettres de promoteurs de projets	10	Une lettre d'un promoteur de projets ou d'un investisseur. Une lettre indiquant que le promoteur évalue activement la région, avec le type de projet et son envergure approximative, obtient une note plus élevée qu'une lettre exprimant un intérêt général. Les lettres de deux promoteurs ou plus obtiennent la note la plus élevée.
4.3.2 Entretien avec le promoteur	5	Au cours d'un entretien de 30 minutes avec l'équipe d'évaluation, le promoteur confirme qu'il évalue activement la région, le type et l'envergure du projet, et ce qu'une cote de Zone BDO apporterait à sa décision. Ces points ne sont accordés que si la candidature nomme un promoteur et que celui-ci accepte l'entretien (section 6).

4.4 Besoin et incidence stratégique (25 points)

Ce critère reflète l'objectif du Défi de soutenir les collectivités forestières à risque du Canada. Il évalue le besoin d'une nouvelle usine de biofabrication dans la région et l'incidence qu'elle aurait.

Tableau 4-5 : Besoin et incidence stratégique

Sous-critère	Points	Ce que recherchent les évaluateurs
4.4.1 Résumé régional et besoin économique	15	Les arguments en faveur de la région, tels que présentés dans la candidature : les raisons pour lesquelles la région est un solide candidat pour une installation forestière, la façon dont le candidat utiliserait une cote de Zone BDO pour attirer des investissements, la dépendance de l'économie régionale à l'égard de la foresterie, et toute fermeture ou réduction des activités, au cours des cinq dernières années, d'un marché important de la biomasse forestière, comme une usine de pâtes, nommée avec les dates et les volumes approximatifs touchés. Au moins une lettre d'une scierie, d'une usine de pâtes ou d'une autre entreprise du secteur forestier confirmant son besoin de nouveaux marchés pour la biomasse forestière est exigée pour obtenir le maximum de points.

© 2026 Ecostrat Inc.

Sous-critère	Points	Ce que recherchent les évaluateurs
4.4.2 Incidence des feux de forêt	5	La collectivité ou la forêt environnante a été touchée par des feux de forêt, ou fait face à un risque documenté de feux de forêt. Les preuves peuvent comprendre du bois endommagé par le feu ayant besoin d'un marché, des traitements de réduction des combustibles qui produisent de la biomasse, ou un plan communautaire de protection contre les feux de forêt qui prévoit l'enlèvement des combustibles.
4.4.3 Leadership et participation autochtones	5	Un candidat dirigé par des Autochtones ou leur appartenant, ou un gouvernement ou une organisation autochtone ayant un territoire dans la zone proposée qui participe activement à la candidature à titre de partenaire, de propriétaire foncier ou de fournisseur de biomasse, ce qu'atteste une lettre d'appui de ce gouvernement ou de ces dirigeants autochtones précisant son rôle. Le maximum de points exige que cette lettre soit jointe à la candidature.

5 Lettres d'appui

Les lettres d'appui constituent la pièce jointe la plus importante de la candidature. Le document « Lettres d'appui : guide et modèle », offert en français et en anglais, comprend une liste de contrôle et un modèle de lettre pour chaque type d'auteur, et est disponible à la section 6 de la candidature et sur la page du Défi à ecostrat.com/canada-firm-challenge. Les lettres doivent être signées et rédigées sur le papier à en-tête de l'auteur, en français ou en anglais. Les lettres qui présentent des chiffres, des faits et des engagements précis, dans les propres mots de l'auteur, obtiennent les meilleures notes; les lettres qui se lisent comme des copies identiques ont moins de poids.

Tableau 5-1 : Ce que les évaluateurs recherchent dans chaque lettre

Auteur de la lettre	Contenu d'une lettre solide
Fournisseurs de biomasse : scieries, usines de pâtes et papiers, entreprises forestières, titulaires de permis et de tenures forestières, propriétaires de boisés, entrepreneurs en récolte et en camionnage	Les types de matière produits; le tonnage annuel approximatif que l'auteur pourrait offrir à un nouveau projet, et pendant combien d'années; la destination actuelle de cette matière (vendue, laissée en bord de route, brûlée ou expédiée hors de la région); tout marché perdu pour cette matière au cours des cinq dernières années; et la volonté de l'auteur de discuter d'une entente d'approvisionnement à long terme.
Promoteurs de projets et investisseurs	L'intérêt de l'auteur pour la région et l'état d'avancement de son évaluation; le type d'installation, sa taille approximative et le nombre de tonnes de biomasse par an dont elle aurait besoin; en quoi une cote de Zone BDO indépendante de la région aiderait sa décision; et une personne-ressource disposée à un entretien confidentiel de 30 minutes avec l'équipe d'évaluation Canada FIRM.

© 2026 Ecostrat Inc.

Auteur de la lettre	Contenu d'une lettre solide
Municipalités, gouvernements locaux et organismes de développement régional	En quoi un nouveau projet profiterait à la région; comment l'auteur pourrait appuyer un nouveau projet (un site, la viabilisation, les permis et autorisations, du temps de personnel, des incitatifs ou de la formation de la main-d'œuvre); comment l'auteur pourrait tirer parti d'un nouveau projet dans la région; et, s'il peut offrir un site, son nom, sa superficie approximative et les services disponibles.
Gouvernements et organisations autochtones, y compris les sociétés de développement appartenant à des Autochtones	La collectivité ou l'organisation et son lien avec la région; son rôle dans la candidature (candidat, cocandidat, partenaire, propriétaire foncier, fournisseur de biomasse ou appui); et ce qu'un nouveau projet représenterait pour la collectivité. Cette lettre est la preuve sur laquelle l'équipe d'évaluation s'appuie pour la participation autochtone.
Autres organisations : entreprises, banques, collèges, organismes communautaires et autres organisations locales	Pourquoi l'auteur s'intéresse à un nouveau projet dans la région; en quoi un nouveau projet profiterait à la région; comment l'auteur pourrait appuyer un nouveau projet (formation, logistique, services ou promotion locale); et comment l'auteur pourrait en tirer parti.

6 Entrevues

6.1 Entrevue avec le candidat

Les candidatures en lice pour une attribution sont convoquées à une entrevue vidéo de 15 à 45 minutes avec l'équipe d'évaluation Canada FIRM. L'entrevue sert à examiner la candidature plus en détail et à recueillir tout renseignement supplémentaire. À la suite de l'entrevue, la note peut être ajustée en fonction de ses résultats. Les candidats doivent s'attendre à être interrogés sur tous les renseignements fournis dans leur candidature et à fournir des renseignements supplémentaires sur leur région.

6.2 Entretien avec le promoteur

Si la candidature nomme un promoteur de projets, le candidat sera invité à présenter l'équipe d'évaluation à ce promoteur. L'équipe tient ensuite un entretien vidéo distinct de 30 minutes avec le promoteur. L'entretien est confidentiel; rien de ce que le promoteur communique n'est transmis au candidat ni aux autres candidats.

7 Sélection finale

Les 15 régions ayant obtenu les meilleures notes sont retenues.

Chaque candidature est notée par l'équipe d'évaluation Canada FIRM. Avant l'annonce des attributions, le Comité d'intégrité des cotes examine le classement et confirme que les critères publiés ont été appliqués de façon uniforme. Chaque candidat, retenu ou non, reçoit sa note pour chacun des quatre critères ainsi qu'un court paragraphe de commentaires.

© 2026 Ecostrat Inc.

Les décisions de sélection sont définitives et sans appel. Les candidatures sont traitées de façon confidentielle et ne sont examinées que par l'équipe d'évaluation et le Comité d'intégrité des cotes. Les évaluateurs déclarent tout conflit d'intérêts et ne notent pas les candidatures de régions dans lesquelles ils ont un intérêt.

8 Comment poser sa candidature et dates clés

Les candidatures sont soumises au moyen du portail de candidature à ecostrat.com/canada-firm-challenge, en français ou en anglais. Les candidats qui ne peuvent pas utiliser le portail peuvent remplir le formulaire de candidature Word, disponible sur la page du Défi, et le soumettre par courriel à canadafirmchallenge@ecostrat.com. Les candidatures tardives ne sont pas acceptées. Le titulaire du compte et la personne-ressource principale reçoivent une confirmation de réception dans un délai de deux jours ouvrables suivant la soumission. Les questions sur les critères ou la candidature, ainsi que les demandes d'aide pour remplir une candidature, peuvent être adressées à l'équipe Canada FIRM à canadafirmchallenge@ecostrat.com.

Tableau 8-1 : Dates clés

Date	Étape
3 novembre 2026	Ouverture de la période de candidature.
Du 9 au 20 novembre 2026	Webinaires d'information. Inscription à ecostrat.com/canada-firm-challenge.
3 décembre 2026	Clôture de la période de candidature à 17 h (heure de l'Est).
Décembre 2026	Vérification de l'admissibilité, notation, entrevues et entretiens avec les promoteurs.
Janvier 2027	Annonce des lauréats.

© 2026 Ecostrat Inc.